



Le 8 décembre 2011
Communiqué de presse

Stade des Lumières :
Avis favorable rendu par la commission d'enquête relative au permis de construire

Le 17 octobre 2011, les commissions d'enquêtes relatives à la révision du Plan local d'Urbanisme, l'accès Nord, l'accès Sud, le parking des Panettes, l'extension de la ligne de tramway T3, l'aménagement du complément de l'échangeur n°7 ainsi que la demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau rendaient toutes un avis favorable.

Le 7 décembre 2011, la commission d'enquête relative au permis de construire a également délivré un avis favorable.

Les 9 enquêtes publiques étant favorables, les élus du Grand Lyon se prononceront très prochainement quant à la révision du Plan Local d'Urbanisme.

L'ensemble des partenaires (État, Conseil Général, Grand Lyon, Sytral, Mairie de Décines et Olympique Lyonnais) reste mobilisé pour la réalisation de ce projet exemplaire dont la date de livraison est prévue courant du 2^{ème} trimestre 2014.



, le 7 décembre 2011.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Communiqué de Pierre Crédoz Maire de Décines

C'est avec une grande satisfaction que j'ai pris connaissance de l'avis favorable rendu par la commission d'enquête relative au permis de construire du Stade des Lumières qui vient de me remettre son rapport.

J'observe que les réserves et recommandations qui l'accompagnent ne remettent aucunement en cause la pertinence ou la qualité du projet. Elles seront bien évidemment prises en compte.

Je tiens à saluer la qualité du travail considérable qui a été réalisé par les membres de la commission dont les conclusions argumentées sont le fruit d'une analyse menée avec beaucoup de rigueur et de minutie.

Cet avis favorable vient conforter ceux des huit précédents rapports et atteste de la qualité d'un projet exemplaire, porteur d'une dynamique pour l'Est lyonnais et l'ensemble de notre agglomération.

Contact presse :
Marie-Anne Ichter
service communication
04 72 93 30 21

Hôtel de Ville - Place Roger Salengro - Tél. 04 72 93 30 30 - Télécopie 04 72 93 30 31
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire - B.P. 175 - 69151 Décines-Charpieu Cedex
www.decines.fr

